

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601097-20260921-2026_09-DE

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. LE PENHUIZIC, Maire de LAUZACH.

Date de convocation du conseil municipal : jeudi 3 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents : Mr LE PENHUIZIC, Mr COLLOMB (arrivé à 19h25), Mme EON, Mr RETIF, Mme LE GOUHINEC, Mr BARBANT, Mme MORISE, Mr LASSAY (arrivé 19h10), Mr LAYEC, Mme DUBOS, Mme COINTARD, Mr LEGAL, Mme LE BERRE (arrivée 19h05), Mme ROUSSELLE.

Absent excusé : Mr DUPARD.

Secrétaire de séance : Mme EON

2026-09 – DESIGNATION D'UN REFERENT : COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITE

Rapporteur : P LE PENHUIZIC

Suite au conseil communautaire du 27 avril 2026, conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Questembert Communauté regroupe plus de 5000 habitants et est compétente en matière d'« aménagement de l'espace », la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire.

Elle est composée notamment de représentants des communes membres (1 représentant par commune) et des conseillers communautaires de Questembert Communauté (4 membres), ainsi des représentants d'associations, ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, représentant les personnes âgées, représentant des acteurs économiques, et des représentants d'autres usagers.

C'est pourquoi, je vous sollicite pour l'éventuelle désignation d'un conseiller municipal représentant pour participer à cette future commission, mais également je suis preneur de vos suggestions de représentants au sein d'associations de personnes handicapées, de personnes âgées, d'usagers, ...etc, présents sur votre commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité que FABIENNE DUBOS sera la représentante de cette commission intercommunale d'accessibilité.

Monsieur LE PENHUIZIC,

Maire



Madame EON,

Secrétaire

